



AVIS PUBLIC D'ADOPTION DE RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown à l'effet que le règlement ci-dessous présenté a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 juillet 2021:

- **Règlement n° 117-2021 – Règlement d'emprunt en corrélation et en attente d'une subvention. du ministère des Transports du Québec (MTQ)**

Ce règlement entrera en vigueur dès l'approbation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Un autre avis suivra en conséquence.

De plus, il ne vise qu'à financer sur une période de 10 ans, le montant de la subvention (389 240\$) obtenue et confirmée par le MTQ, ladite somme ayant été portée au service de la dette du gouvernement du Québec. En ce sens, il réduit la charge des contribuables d'autant, cette somme étant en relation avec la réfection complète du chemin de la Rivière-Châteauguay en 2020.

DONNÉ à Ormstown, ce 14 juillet 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 14 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juillet 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PUBLIC NOTICE

Public notice is given by the undersigned, François Gagnon, municipal clerk, to all taxpayers of the Municipality of Ormstown to the effect that the by-law presented below was adopted during the extraordinary meeting of the municipal council held on July 13, June 2021:

- By-law n ° 117-2021 - By-law related to borrowing and awaiting a subsidy from the Quebec Ministry of Transport (MTQ)

This by-law will come into force upon approval received from the Ministry of Municipal Affairs and Housing (MAMH). Another notice will follow accordingly.

In addition, it only aims to finance, over a period of 10 years, the amount of the subsidy (\$ 389,240) obtained and confirmed by the MTQ, said amount having been charged to the debt service of the government of Quebec. In this sense, it reduces the burden on taxpayers by as much, this amount being related to the complete repair of Chemin de la Rivière-Châteauguay in 2020.

GIVEN IN ORMSTOWN, June 14th, 2021


François Gagnon
Municipal Clerk
greffe@ormstown.ca

Only the French version is official.